



## *Bourses Jean Philippot*

Projets d'évolution des pratiques professionnelles pour l'amélioration de la qualité de vie des résidents



## Présentation des bourses Jean Philippot

Jean Philippot a été le représentant des patients au sein du bureau et de la commission sociale de l'Apard puis du groupe Adène pendant de longues années. Il n'a cessé d'orienter nos activités sur le bien-être et le service rendu aux patients, dans une approche globale alliant soins, accompagnement, écoute.

Depuis 2021 le groupe Adène a créé les bourses Jean Philippot. Chaque année, cinq bourses de 3 000 euros, soit 15 000 euros en tout, sont attribuées à des équipes de terrain, en EHPAD ou autres établissements médico-sociaux partenaires du groupe Adène.

Les projets soutenus sont orientés vers l'évolution des pratiques professionnelles, dans l'objectif d'améliorer la prise en charge des résidents.

Aucun thème ne sera privilégié, faites donc preuve d'imagination !

## Les candidats

Vous êtes salarié de l'un de nos établissements partenaires, vous pouvez postuler à cet appel à projets pour obtenir une bourse de soutien d'un montant de 3 000 euros.

## Comment déposer un projet ?

Pour répondre téléchargez le dossier d'inscription en ligne sur notre site internet [www.groupe-adene.com](http://www.groupe-adene.com) ou demandez-le par mail à [fondsdedotation@groupe-adene.com](mailto:fondsdedotation@groupe-adene.com).

Une fois complété, vous devez nous le retourner par mail à la même adresse avant le **11 septembre 2022 à minuit**, sous la forme d'un document PDF unique.

## Désignation des lauréats

Les dossiers éligibles seront examinés par un jury composé de gestionnaires d'établissements, de salariés, de patients, d'un membre du comité scientifique du groupe Adène et de personnes qualifiées.

Les candidats seront informés par courriel de la décision du jury. Cette décision ne sera pas motivée et sans appel. Les bourses seront remises lors d'une manifestation au cours de laquelle les lauréats présenteront leur projet au jury.

## Engagements des lauréats

Les lauréats s'engagent à mentionner le financement d'Adène fonds de dotation dans toute forme de communication relative à leur projet et à transmettre au groupe Adène les conclusions de leur travail.

# adène

groupe

Opérateurs de santé engagés



## Adène fonds de dotation

04 67 10 22 00

[fondsdedotation@groupe-adene.com](mailto:fondsdedotation@groupe-adene.com)

[www.groupe-adene.com](http://www.groupe-adene.com)



**AMT**

Assistance médico-technique à domicile



**HAD**

Hospitalisation à domicile



**EMS**

Établissements médico-sociaux



**FP**

Formation professionnelle

allp apard oikia

adène  
groupe

Les structures composant le groupe Adène sont des entreprises associatives sans but lucratif.